

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 22 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V.184 Vœu relatif à la conservation de l'histoire, de la mémoire et des archives des Conseils de quartier.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le projet de vœu à l'attention du Conseil d'arrondissement du 20^e présenté en séance plénière du Conseil de Quartier Télégraphe Pelleport Saint Fargeau et adopté à l'unanimité des présents à cette réunion plénière ;

Considérant la reprise de ce vœu par le Conseil d'arrondissement du 20^e du 23 janvier 2018, et son vote à l'unanimité ;

Considérant que les conseils de quartiers existent dans le 20^{ème} arrondissement de Paris depuis l'année 1995 ;

Considérant que la loi du 22 février 2002 relative à la démocratie de proximité a instauré la création de conseils de quartiers ;

Considérant qu'à travers l'évolution des conseils de quartiers une attention particulière doit être portée à la continuité des valeurs qui ont fondé leur création ;

Considérant que la vie des conseils de quartiers s'inspire des expériences passées transmises par les conseillers-conseillères et des actions quotidiennes ;

Considérant que leurs activités sont multiples, nombreuses et riches d'actions concrètes envers les habitants-habitantes de tous les quartiers du 20^{ème} arrondissement et participent au lien social et de la vie collective ;

Considérant la richesse des échanges entre les habitants-habitantes que permettent toutes les initiatives impulsées par les conseils de quartiers ;

Considérant que la vie et l'action des conseils de quartiers font partie intégrante de la volonté des élus-élues lors des mandatures successives de la municipalité ;

Considérant que la conservation de l'histoire, de la mémoire et des archives des conseils de quartiers est vitale aujourd'hui et demain pour les conseils de quartiers, pour les élus-élues, les associations, les étudiants-étudiantes, les chercheurs-les chercheuses, etc. ;

Considérant que l'éparpillement actuel de ces archives et de cette mémoire en compromet son utilisation et le sens qui a voulu lui être donné ;

Considérant que les conseils de quartiers produisent de nombreux documents sous forme papier ou numérique :

- flyers divers
- journaux
- affiches
- invitations d'animations de quartiers, débats, fêtes, participation à des structures ou collectifs
- comptes rendus d'actions ou de réunions, budgets
- photos ou vidéos
- illustrations de lieux divers de l'arrondissement
- etc.

Sur proposition de Frédérique Calandra, Julien Bargeton, Jérôme Gleizes, Raphaëlle Primet et de l'ensemble des groupes Socialiste et Apparentés, Écologiste de Paris, Communiste-Front de Gauche, Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris

Émet le vœu :

- qu'un lieu ou un dispositif numérique accessible soit dédié à la mémoire et aux archives des conseils de quartiers parisiens.